Publié le 08/07/2024

Décision n° EI-2024-29 portant sur l'accréditation du programme de Master de droit commercial délivré par Prince Sultan University, Riyad, Arabie saoudite

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_26 du 2 novembre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master de droit commercial délivré par Prince Sultan University, Riyad, Arabie saoudite

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 18 juin 2024,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

La politique de formation mise en œuvre dans le programme de Master de droit commercial, ainsi que ses principales caractéristiques, s'inscrivent parfaitement dans la stratégie globale de PSU, les attentes de la sphère socio-économique nationale et la vision du Royaume. L'accent mis par le programme sur le droit commercial, combiné aux objectifs de développement durable et à l'utilisation prédominante de l'anglais comme langue d'enseignement, reflète les réalités de l'environnement économique et juridique mondial d'aujourd'hui. L'équilibre entre l'enseignement fondé sur la recherche et l'acquisition de compétences pratiques est satisfaisant, le premier reposant sur un environnement de recherche solide et le second sur des liens étroits avec le monde socio-économique. Le programme est prêt à accueillir des étudiants internationaux, dans l'attente d'un assouplissement de la politique nationale d'admission concernant les visas des étudiants.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme de Master de droit commercial est conçu pour les étudiants titulaires d'une licence en droit, qui ont généralement une ou plusieurs années d'expérience sur le marché du travail et qui cherchent à améliorer leurs connaissances et leurs compétences en vue d'une progression de carrière ou d'une transition professionnelle. L'organisation pédagogique du programme respecte les normes établies, alignées sur les objectifs fixés par le Collège de droit et en cohérence avec les politiques du Royaume. En outre, elle est conçue pour interagir avec l'environnement socio-économique local et s'y adapter. Les efforts déployés par le programme pour renforcer sa dimension internationale sont particulièrement pertinents dans un paysage socio-économique marqué par une internationalisation continue. Ces efforts sont appelés à produire des résultats significatifs lorsque le contexte socio-politique le permettra.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Le MCL est une formation attractive, performante et pertinente de l'Université du Prince Sultan. Il bénéficie d'instruments efficaces pour contrôler son attractivité et d'infrastructures appropriées pour mesurer la réussite des étudiants. Le programme présente de nombreux avantages concurrentiels, tels que : un bon système de gestion pour évaluer les résultats du programme en termes d'attractivité, de performance et de pertinence ; un fort taux d'employabilité ; des taux élevés de satisfaction des employeurs ; une politique d'enquête complète impliquant diverses parties prenantes ; une politique de suivi numérisée et efficace pour évaluer la réussite des étudiants ; une stratégie de communication efficace ; des liens structurels avec les acteurs socio-économiques, facilitant la compréhension des besoins du marché. Ces avantages concurrentiels doivent être préservés et

promus pour renforcer l'attractivité du programme. L'attrait du programme pour les étudiants étrangers est renforcé par le fait que 80 % des cours sont dispensés en anglais, ce qui constitue un avantage concurrentiel important pour attirer les étudiants internationaux.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme de master bénéficie d'une organisation très structurée et bien documentée, tant en interne qu'en externe, au niveau du Collège de droit et de l'Université. Des procédures rigoureuses sont en place pour assurer une gestion efficace et une équipe d'enseignants de grande qualité qui se consacrent à la fois à l'enseignement et à la recherche, avec de nombreuses possibilités d'avancement. Les ressources dont dispose le MCL, y compris le personnel enseignant soutenu par des équipements de pointe et des ressources numériques, sont importantes. L'amélioration continue et l'éthique sont des caractéristiques essentielles du programme, qui contribuent à son excellence globale.

Article 2

Le Master de droit commercial délivré par Prince Sultan University, Riyad, Arabie saoudite, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Poursuivre les efforts d'internationalisation du programme, notamment par le marketing du MCL à l'étranger et la promotion du programme de bourses pour les étudiants étrangers afin d'encourager la mobilité entrante des étudiants, et/ou par la formalisation d'un programme de professeurs invités.

- En ce qui concerne le contenu du programme, élargir l'éventail des cours optionnels pour renforcer la spécialisation tout en veillant à ce que les cours facultatifs soient effectivement disponibles pour les étudiants (deux objectifs qui, compte tenu du nombre d'étudiants, pourraient ne pas être compatibles) ; et faire une publicité plus efficace des activités extrauniversitaires afin d'assurer une meilleure visibilité pour les étudiants.

- Assouplir les exigences de publication dans les revues indexées SCOPUS qui, même si elles sont importantes du point de vue des classements internationaux, ne sont pas nécessairement pertinentes pour le domaine juridique ; et plus généralement assouplir l'exigence de publication comme condition d'obtention du diplôme, afin d'accroître l'attractivité du parcours comportant une thèse.

- Poursuivre la réflexion sur la pertinence de la création d'un programme doctoral.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président par intérim
signé

Stéphane LE BOULER